



ACTUALITÉS RÉGLEMENTATION & CONTRÔLE DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE DOSSIER CNAPS - CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ TOUT SAVOIR SUR LE CNAPS APRÈS LE VOTE DE LA LOI

INTERVIEW CROISÉE

Jean-Louis BLANCHOU,
Délégué Interministériel
à la Sécurité Privée

"Permettre l'instauration d'un environnement concurrentiel sain, équilibré et harmonieux"



Michel FERRERO,
Président du SNES

"Au SNES,
nous sommes
des bâtisseurs,
pas des démolisseurs "



Jean-Louis BLANCHOU,
Délégué Interministériel à la Sécurité Privée

"Permettre l'instauration d'un environnement concurrentiel sain,
équilibré et harmonieux"

E-snes : *La création du CNAPS va-t-elle obliger dès son entrée en service TOUS les entrepreneurs titulaires d'une autorisation d'exercer et tous les détenteurs d'une carte professionnelle à les renouveler ?*

JL Blanchou : Non. Le CNAPS, c'est la continuité de la Police Administrative aujourd'hui assumée par les Préfectures. Notre intention n'est pas de remettre tous les compteurs à zéro. Il faut être clair et précis à ce sujet pour vos lecteurs : on va rester sur l'existant.

E-snes : *A partir de quand toutes les entreprises détentrices d'une d'autorisation d'exercer seront-elles appelées à payer leur première "cotisation" annuelle au CNAPS ? C'est à inscrire au budget 2011, 12 ou 13 ?*

JL Blanchou : La contribution annuelle des entreprises est à budgéter pour 2012 puisque notre objectif affirmé est que le CNAPS entre en service à partir du 1er janvier 2012. Le sujet du financement du CNAPS est d'un point de vue technique, fiscal et juridique complexe. Nous travaillons encore dessus. Un premier projet pour inscription dans la loi de finances 2011 n'a pas abouti mais un second va être présenté lors de la loi de finances rectificative au printemps. Nous avons bien pris en compte la demande des entreprises de voir cette contribution figurer sur les factures. Les organisations patronales, dont le SNES, ont œuvré dans ce sens. Cela me semble économiquement légitime et politiquement opportun. Quelques mois sont encore nécessaires pour apporter aux dirigeants des réponses définitives sur ce sujet dont j'ai pris en compte toute l'importance qu'il a pour eux.

E-snes : *La question primordiale est : à quel niveau financier va se situer cette cotisation et sur quoi reposer-t-elle ?*

JL Blanchou : Là aussi nous sommes dans la période évaluative. Mais nous sommes partis des besoins de fonctionnement du CNAPS pour approcher au plus près le niveau de cette contribution. Notre première approche budgétaire annuelle se situe à un peu moins de 20 Millions d'euros. Ce serait là un budget serré sans aucune dépense ostentatoire et bien évidemment placé sous contrôle étroit des autorités compétentes, Cour des Comptes comprise. Pour le financer, le

CNAPS aura besoin d'un prélèvement de l'ordre de 0,5% du chiffre d'affaires du secteur. Donc, la contribution serait basée sur le chiffre d'affaires des entreprises selon un taux de 0,5%. Pour les services internes, c'est la masse salariale qui serait prise en compte. Notre approche se veut prudente et réaliste. Prudente par rapport à l'économie réelle du secteur. Réaliste par rapport à nos besoins de fonctionnement. Et, il est bien évident que si nous avons mis la barre trop haut nous rectifierions le tir en faveur des cotisants. Mais partir trop bas et devoir être contraint à relever le seuil dès le 2ème exercice, voilà ce que je veux absolument éviter.

E-Snes : La question concrète subsidiaire que se posent tous les dirigeants : en contrepartie, que va-t-on avoir en retour ? On va payer pour quoi ?

JL Blanchou : La mission du CNAPS est de faire en sorte que toutes les parties prenantes de ce marché bénéficient d'un environnement plus vertueux. La première retombée pour les entreprises "cotisantes", c'est à dire toutes les entreprises du métier, sera qu'elles vont toutes pouvoir enfin évoluer dans un contexte concurrentiel offrant à chacune des conditions égales et harmonieuses. Celles qui ne seront pas "dans les clous" de la réglementation devront y revenir ou sortir du secteur et dans ce cas leurs marchés seront récupérés par les entreprises vertueuses. L'outil CNAPS est fait pour cela.

E-Snes : Le CNAPS est fait pour fermer des entreprises ?

JL Blanchou : Nous n'avons absolument pas une mission « d'épuration ». Je tiens à ce que cela soit clair et bien compris. Notre mission vise à avoir un effet pédagogique fort. Il faut faire prendre conscience par nos actions aux chefs d'entreprise de la nécessité, de l'obligation dans laquelle ils sont d'évoluer dans le droit chemin. Trop nombreux sont encore ceux qui mordent les lignes jaunes faussant, entre autres, les conditions de la concurrence et les conditions d'emploi des salariés. Il y aura des avertissements puis des exclusions. Mon objectif qui est celui du Gouvernement et du Ministre de l'Intérieur, c'est donc bien de construire un secteur sain et fort. Les premiers à en bénéficier seront les entreprises, leurs salariés et bien évidemment les clients !

E-Snes : Mais rien ne changera si le comportement des acheteurs, des donneurs d'ordre, ne se modifie pas...

JL Blanchou : Nous en avons bien conscience et c'est la raison de notre mobilisation. Les clients ont besoin d'avoir sur le long terme en face d'eux des partenaires fiables, exemplaires qu, dans un environnement assaini peuvent investir dans la formation, la qualité, l'écoute client et l'ingénierie de sécurité. C'est ce cercle vertueux où les partenaires se renforcent mutuellement que nous entendons instaurer. Il faut mettre un terme au cercle vicieux des faibles coûts et des avantages à courte vue. Et, dans ce nouveau contexte, l'achat public pourra, devra se montrer lui aussi exemplaire.

E-Snes : Le CNAPS a dans ses attributions un "projet de code de déontologie des activités concernées"? Quel timing ? Et surtout sur qui et sur quoi portera-t-il ? La déontologie, c'est une pratique de proximité qui concerne très directement les APS dans leur exercice quotidien ? Le modèle qui sera pris sera-t-il celui du code de la Police Nationale et de la Police Municipale qui ont donné lieu à des décrets ou procédera-t-on autrement ?

JL Blanchou : A mon avis, c'est aux organisations professionnelles qu'il appartient de préparer et de travailler ce dossier qui est au coeur même de leur pratique et de faire des propositions au CNAPS et in fine à l'État. Ce code de déontologie devra faire l'objet d'un décret pris après avis du Conseil d'État. Le cadre du CNAPS se prête tout à fait à ce type de chantier. Nous nous appuyerons sur tous les travaux qui ont déjà été conduits et donc sur le code de déontologie du SNES. Il s'agit d'édicter et d'imposer des règles

DÉBAT CNAPS AU SÉNAT LE 19 JANVIER 2011 (LOPPSI2 VOTÉE LE 20 JANVIER 2011)

FINANCEMENT DU CNAPS

Retrait avant séance d'un amendement du gouvernement instaurant une taxe de :

• 0,5% sur le montant H.T des ventes des prestations de service assurées par des entreprises exerçant une activité privée de sécurité, versée par ces entreprises,

et de

• 1% de la masse salariale pour les services internes de sécurité

C'est au printemps 2011, dans le cadre d'une Loi de finance rectificative, que seront précisées toutes les dispositions relatives à l'application de cette taxe de 0,5%.

**BRICE HORTEFEUX,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :**

REPRÉSENTATION DES ORGANISATIONS PATRONALES REPRÉSENTATIVES

"La composition du Collège relève du domaine réglementaire. Y siègeront bien sûr les représentants des organisations patronales représentatives. Mais la composition ne saurait être pléthorique. Le but de tout cela est la moralisation, la professionnalisation, la protection de tous. Les employés seront consultés sur les dispositions les concernant."

**JEAN-PIERRE VIAL,
SÉNATEUR UMP SAVOIE :**

"La Profession a fait de gros efforts d'organisation. Elle mérite d'être représentée de façon équilibrée"

opposables normatives. Ce qui n'était jusqu'ici pas le cas. Ces règles concernent les entreprises et à travers elles leurs salariés. C'est aux organisations patronales de faire des propositions dans ce domaine. Par contre, en terme de calendrier c'est pour moi inscrit à l'agenda 2011 ! Ce projet devra donc être mené à bien pour la fin de l'année.

E-Snes : Ce sont les entreprises qui vont -désormais- payer le fonctionnement des attributions de cartes professionnelles (virtuelles). Cela viendra donc en supplément de leur matérialisation qui leur revient déjà dans les sociétés ? Pourquoi les APS ne sont-ils pas appelés à contribuer au sein du CNAPS à son financement par le biais juste-ment de leur carte professionnelle puisque celles-ci sont bien personnelle ? Si c'était le cas, on pourrait améliorer le support carte, financer leur inviolabilité mais aussi alléger le coût de la contribution pour les entreprises ?

JL Blanchou : Nous avons étudié cette hypothèse. D'un strict point de vue financier, l'apport envisageable ne nous a pas paru suffisamment significatif. Nous avons comparé les systèmes de financement existants dans d'autres pays européens et le dispositif d'une cotisation globale supportée par entreprise nous est apparu comme la plus pratique et efficace.

E-Snes : Le CQP APS reste fixé à un minimum de 70 h de formation alors que sa version 2 pour juin prochain va comprendre en sus 2 modules : palpations et événementiel. Comment peut-on tendre vers plus de professionnalisme avec un niveau de formation qui avait été prévu en 2008 pour des agents déjà en poste depuis plusieurs mois. Aujourd'hui, les CQP de Branche s'adressent à des primo entrants! Le Ministère de l'Intérieur qui valide le cqp, va-t-il changer ce seuil horaire minimum qui structure toute l'offre de formation plus exactement sa demande d'ailleurs?

JL Blanchou : La formation est un facteur primordial pour tirer la profession vers le haut. Un bon niveau de formation génère la confiance que nous cherchons à instaurer entre tous les partenaires concernés. La formation est donc, c'est incontestable, un enjeu fort pour le devenir de la profession. Et il y a tout aussi incontestablement des progrès à faire sur ce plan là. C'est la raison pour laquelle, je souhaite une mise à plat de ce qui existe. J'ai conscience qu'il y a des équilibres économiques et financiers à respecter.

Et je ne suis pas sûr que nous devons avoir ce débat touchant à la formation au sein du CNAPS lui-même puisqu'il implique des partenaires qui n'y sont pas ! Je pense donc qu'il faut travailler sur ce sujet au sein d'une entité complémentaire au CNAPS. Une entité qui s'ouvrirait plus largement sur les partenaires et acteurs du métier: organisations professionnelles de la formation en sécurité, administrations concernées, donneurs d'ordre, syndicats, organisations professionnelles;... Il pourrait s'agir d'une sorte de "Comité Consultatif de la Sécurité Privée". Et la formation devrait à mon avis constituer son premier sujet de travail.

E-Snes : Pourquoi fermez-vous toute possibilité aux deux syndicats de la surveillance humaine de siéger ensemble, côte à côte à la Commission Nationale aussi bien que dans les futures Commissions régionales ?

JL Blanchou : Je ne ferme aucune possibilité et je suis favorable à un rapprochement du SNES et de l'USP. Nous sommes en train de travailler sur des esquisses de projet de décret. Il faut me faire des propositions qui s'inscrivent dans la logique et l'équilibre général du projet et contribuent à l'intérêt général.

E-Snes : Pourquoi, alors que l'APTITUDE PRÉALABLE DES DIRIGEANTS est requise dans les mêmes termes et conditions que celle des agents par la loi commune, il n'existe pas de CQP et un seul titre RNCP a été accordé ? Comment font les créateurs ? On voudrait les dissuader de créer, on ne s'y prendrait pas autrement ! C'est du malthusianisme, mais c'est contraire à la libre concurrence ?

JL Blanchou : J'ai temporairement gelé la situation en constituant un groupe de travail afin de réfléchir à la meilleure manière de gérer l'aptitude préalable des dirigeants de sécurité privée et je souhaite que, compte tenu des délais de traitement du RNCP, qui délivre les titres, ce groupe de travail fasse des propositions très rapidement. Il y a en effet un réel besoin. Ce que nous pensons, c'est que l'État est fondé à définir un noyau minimum de formation et que la fonction publique (écoles de police et de gendarmerie, université et l'Education Nationale) peut et doit apporter beaucoup à la profession sur le plan pédagogique. Ce qui n'empêche nullement des entreprises de formation privées de trouver leur place dans le dispositif.

**JEAN-PATRICK COURTOIS,
SÉNATEUR UMP
SAONE ET LOIRE,
RAPPORTEUR LOPPSI 2 :**

"Le CNAPS n'est pas un Conseil de l'Ordre ! Il s'agit d'un établissement public qui gèrera une mission publique. Le Collège comprendra des membres issus du secteur pour apporter un éclairage sur la profession."

**ALAIN ANZIANI,
SÉNATEUR PS DE LA GIRONDE :**

"A la Commission des Lois, nous demandions que les salariés soient représentés au Collège, ouvert aux organisations patronales. "Cela fait beaucoup" nous a-t-on répondu. La réponse ne nous convient pas."

**BRICE HORTEFEUX,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :**

**SALARIÉS
OBLIGATOIREMENT CONSULTÉS**

"Les salariés du secteur seront, au même titre que les organisations syndicales représentatives, obligatoirement consultés pour toute proposition relative aux conditions de travail des agents de sécurité privée".



**Michel FERRERO,
Président du SNES**

**"Au SNES,
nous sommes des bâtisseurs, pas des démolisseurs !"**

***e-snes.org* : Le projet de CNAPS vient d'être adopté au Sénat. Un projet de décret d'application est déjà soumis à votre analyse pour proposition d'adaptation par le Délégué Interministériel à la Sécurité Privée. Quel premier bilan tirez-vous de cette phase initiale de création du CNAPS ?**

MF : Le SNES est très satisfait du réel volontarisme dont l'Etat fait preuve en la matière. Nous avons toutes les raisons de nous en féliciter. Voilà des années que nous réclamions aux pouvoirs publics de palier l'inefficacité de ses contrôles et de sa Police Administrative du secteur. Vouloir modifier durablement une situation qui a largement contribué à freiner la professionnalisation et la moralisation du secteur, voilà qui nous satisfait sur le principe.

Pour autant, au SNES, nous pratiquons le parlé vrai. Et c'est donc la mise en oeuvre des bonnes intentions qui nous préoccupe. Nous resterons, tout au long du processus, très vigilants et exigeants. Il en va de l'avenir de nos métiers et de nos emplois. Et nous avons tous en mémoire, que jusqu'à présent toutes les réformes engagées n'ont pas donné les résultats positifs escomptés. Alors, puisque ce sont nous, les entreprises qui allons payer la dernière réforme en date, nous estimons que nous avons plus que jamais notre mot à dire. Et je suis particulièrement satisfait d'avoir entendu Brice Hortefeux, Ministre de tutelle du secteur, répondre favorablement aux exigences du SNES en séance publique au Sénat lors de la dernière lecture du texte: *"Sont bien sûr appelés à faire partie du Collège les représentants des organisations patronales représentatives"*.

« Le combat du SNES a indéniablement porté ses fruits, au final ! »

***E-snes.org* : Vous estimez donc avoir été entendu ?**

MF : Appelons un chat un chat. Les pouvoirs publics ont tout fait pour passer en force à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Toutes les demandes du SNES ont été écartées pour essayer de revenir au strict texte initial. Durant les discussions parlementaires, il n'a été tenu qu'un compte minime de nos propositions constructives ainsi que de celles de nombreux députés et sénateurs. Mais, c'est au vote final du texte au Sénat qu'au bout du compte le combat du SNES a indéniablement porté ses fruits. Certes, plus dans l'esprit que dans la lettre même de la loi. Mais cela nous donne gain de cause. C'est indéniablement ainsi que doivent être interprétés les propos en séance finale du Ministre de l'Intérieur concernant la représentativité des organisations professionnelles. Il a aussi admis que : *"Les employés seront consultés sur les dispositions les concernant"*. On ne peut être plus en accord avec nos exigences de représentation des organisations patronales et salariales ! C'est une avancée et un acquis non négligeables qui feront référence pour l'application de la Loi et de ses décrets.

***E-snes.org* : Sur la loi votée au Sénat et qui sera prochainement promulguée. Poursuivez-vous votre combat ?**

MF : Je suis entré au Conseil d'Administration du SNES en 2003 après la scission pour mener ce type de combat. Pour que dans quelques années, en nous retournant nous soyons pleinement satisfaits des réformes instaurées. Donc, bien sûr que le combat engagé par le SNES se poursuit. Plus que jamais.

Toute notre vigilance se porte maintenant au nom de l'ensemble des entreprises que nous représentons directement et indirectement, sur la phase importante de rédaction du décret d'application de la loi.

Il s'agit du futur mode d'emploi et de fonctionnement du CNAPS et des Commissions Nationale et Régionales. Le Ministère nous a soumis un projet pour prendre en compte nos remarques et propositions. Si c'est pour ne pas en tenir compte, comme pour le texte passé dans le cadre de la LOPPSI 2, c'est clair que là on se moquerait de nous et nous ne l'accepterions pas. Ce projet qui nous a été présenté ne peut être un texte tout ficelé, auquel on ne pourrait rien changer sous le prétexte de déséquilibrer l'ensemble. Donc, le SNES reste force de proposition.

« Il s'agit de reconstruire un secteur sur des bases saines »

***E-snes.org* : Quelles sont donc, selon vous, les modifications à apporter à ce projet de décret d'application ?**

MF : Je vais y venir. Mais auparavant, nous souhaitons au SNES, être bien compris sur les principes qui guident nos actions et positions concernant cette réforme fondamentale de la réglementation de notre secteur. De notre point de vue, il s'agit de reconstruire un secteur sur des bases saines et non d'avoir pour principe préalable d'éradiquer 80% des en-

treprises du secteur, comme je l'ai entendu de la part d'autres organisations. Surtout quand tout le monde s'entend peu ou prou sur un chiffre de 20% des entreprises qui ne seraient pas respectueuses de la réglementation.

Le SNES, qui s'est donné le premier, une Charte professionnelle, un code de déontologie, a créé deux certifications qualité NF Service et Qualisécurité, sait de quoi il parle. Nous n'avons de leçon à recevoir de personne. Nous militons sans cesse au plus près du terrain pour l'adoption et la généralisation de bonnes pratiques professionnelles. Nous aidons et accompagnons nos adhérents pour les mettre en place et en œuvre. Nous incitons à leur adoption par le plus grand nombre. Nous faisons des propositions qui permettront au CNAPS d'aider de façon la plus efficace, à la création d'un environnement favorable à la généralisation de ces bonnes pratiques. Nous parlons par expérience et en toute connaissance de cause. Nous sommes d'ailleurs de plus en plus sollicités par nombre d'entreprises qui souhaitent adhérer au SNES, pour s'inscrire dans cette démarche dynamique et vertueuse, avant l'entrée en service du CNAPS.

Alors, de grâce que ceux qui se présentent aujourd'hui comme les grands "nettoyeurs" qui veulent "lessiver" le secteur, (au profit de qui d'ailleurs ?) ne viennent pas en rajouter. Au SNES, modestement mais fermement, on se contentera de continuer à mettre quelques points sur les i pour que la réforme qu'on va nous faire payer change rapidement et durablement la donne. Et que l'on puisse ainsi, en quelque sorte, garantir aux entreprises de sécurité privée, doublement contribuables, "un réel retour sur taxation". Tel est notre but !

«La surveillance humaine composante essentielle, ultra majoritaire du métier, se voit réduite à la portion congrue ! »

e-snes.org : Qu'allez-vous donc proposer précisément ?

MF : Je ne veux pas ici évoquer en détail nos débats en cours sur le niveau et les modalités de la taxe qui va nous être imposée à 0,5% de notre chiffre d'affaires, comme il est écrit dans la Loi. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons. Par contre, je veux tout particulièrement insister sur l'une de nos propositions phares qui me semble fondamentale. Au sein du Collège, (sorte de Conseil d'Administration du CNAPS), tout comme au sein de la Commission Nationale et des Commissions régionales ou inter régionales à qui reviendra la police administrative : délivrance des autorisations d'exercer des cartes professionnelles, lancement des contrôles, sanctions, radiations, ... les représentants des professionnels seront ultra minoritaires.

Je ne reviendrai pas sur ce principe de base qui veut que nous soyons les payeurs et que nous n'ayons quasiment pas voix au chapitre. Ce que je dis c'est que le SNES ne peut accepter qu'au sein de la Commission Nationale et des Commissions régionales, la surveillance humaine composante essentielle, ultra majoritaire du métier se voit réduite à la portion congrue : un seul et unique représentant sur deux prévus au niveau national et seulement deux au niveau des commissions régionales pour toutes les activités privées de sécurité cumulées : surveillance, transports de fonds, aéroportuaire, recherche privée et ce, sur proposition commune de leurs organisations professionnelles. Cette configuration n'est pas acceptable pour que le SNES puisse se situer à sa juste place.

« Le gardiennage doit être représenté par deux sièges minimum au niveau national et au niveau régional »

E-snes.org : De quelle manière serait donc assurée, selon vous, une bonne représentation des professionnels pour le SNES ?

MF : J'y viens. Nous exigeons que les 160 000 salariés de la surveillance humaine et les quelques 3500 à 5000 entreprises du secteur du gardiennage soient représentés par deux sièges minimum au niveau national et au niveau des commissions régionales.

Cela ne perturbera en rien la majorité détenue par les pouvoirs publics dans ces instances.

C'est ainsi et seulement ainsi, que le métier sera représenté dans sa diversité et sa réalité et que comme le souhaite le **rapporteur de la Loppsi 2 au Sénat M. Jean-Patrick Courtois (Sénateur UMP de la Saône et Loire) nous puissions apporter un réel "éclairage" sur le métier, bref toute notre expertise**. C'est pour nous au SNES, qui sommes présents au travers de plus de 150 entreprises de toutes tailles et natures sur tout le territoire national, une exigence incontournable parce que légitime et assurant notre juste représentativité. Nous avons, au SNES, une réelle couverture territoriale par le biais de sièges sociaux et non d'agences ou bureaux de mêmes groupes. Nous pourrions mandater, partout dans les régions, des représentants professionnels émanant d'entreprises différentes, complémentaires. C'est important pour éviter tout éventuel risque d'« hégémonie » de tel ou tel groupe d'influence.

Par un principe inadmissible, un péché originel me semble-t-il, les pouvoirs publics ont voulu écarter les organisations patronales représentatives d'une représentation directe, en tant que telles au sein du CNAPS. **Le Sénateur UMP de Savoie, Jean-Pierre Vial qui a déposé un amendement l'a bien noté en déclarant : « la profession mérite d'être représentée de façon équilibrée »**. Le SNES a été la seule organisation patronale à protester ! Il en va pourtant de la légitimité et de la reconnaissance même d'une organisation patronale qui se respecte et assume pleinement ses responsabilités vis à vis de ses adhérents et partenaires. Certains ne se sentiraient pas légitimes à représenter l'intérêt général ? C'est incompréhensible. Les entrepreneurs jugeront et ne s'y trompent déjà pas. Ils nous félicitent des positions que nous dé-

fendons, bien au-delà de leur appartenance ou pas à telle ou telle organisation patronale. Le SNES, qui a finalement obtenu gain de cause, n'acceptera pas de voir son rôle de défense des intérêts de la profession réduit à peau de chagrin. Nous ne céderons pas là dessus.

« Décision d'utiliser tous les recours possibles »

E-snes.org : Quels autres points voulez-vous adapter ?

MF : Nous travaillons avec le Délégué Interministériel qui veut avancer à un rythme très soutenu. Mais je ne veux pas ici anticiper. Nous voulons favoriser le meilleur compromis possible. Sachez seulement que le SNES réuni en Conseil d'Administration en janvier, a unanimement décidé d'étudier la possibilité d'utiliser tous les recours possibles en cas de désaccord profond jusque et y compris au Conseil Constitutionnel et au plan européen.

Nous ne défendons pas l'intérêt particulier de tel ou tel. Nous défendons au SNES, l'intérêt général d'un secteur qui participe à l'intérêt national. Il ne faudrait tout de même pas l'oublier quand cela arrange, et le brandir quand cela dessert. Mon intransigeance ne vise donc nullement, comme je l'entends complaisamment déformée, ici ou là, à réduire dans l'oeuf la réforme en marche. C'est tout le contraire.

Notre combat vise à faire de cette grande réforme un grand succès, ailleurs que sur le papier et sur les ondes... Et cela, je le redis, passe notamment par une représentation à tous les niveaux équitable, juste, équilibrée et complémentaire de la profession. Il est aussi de notre devoir, d'éloigner tous risques de conflits d'intérêts. Sont en cause des enjeux économiques, financiers mais aussi stratégiques considérables, autour de la sécurité privée. Ne feignons pas de l'ignorer. C'est pour l'ensemble de ces raisons, que le SNES veut construire en toute transparence, légitimité sur des bases solides.

Au SNES nous travaillons déjà sur le futur, en mettant au point des outils qui vont permettre à nos adhérents de contrôler leurs entreprises conformément à la réglementation en vigueur et ainsi de répondre aux attentes du CNAPS.

Nous allons proposer des kits de travail à nos représentants régionaux, afin d'uniformiser le dialogue auprès des futurs CRAPS (Conseil Régional des Activités Privées de Sécurité). Au SNES : Nous sommes des bâtisseurs !

DOSSIER CNAPS : TOUS LES DÉTAILS ET DERNIÈRES INFOS SUR [WWW.E-SNES.ORG](http://www.e-snes.org)